

Envoi par courrier et par courriel

M^{me} Mélissa Normandin
Direction régionale Montérégie Secteur Ouest
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
177, rue St-Joseph, bureau 201
Sainte-Martine (Qc)
JOS 1VO

Québec, le 14 avril 2011

Objet : Projet de parc éolien de Saint-Valentin

Madame,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

Parmi les mesures de mitigation proposées dans le cadre du projet Saint-Valentin par le promoteur, l'une d'elles vise spécifiquement la minimisation des pertes de superficies agricoles cultivables. Le promoteur entend en effet restreindre, voire même éliminer, les pertes nettes de sols cultivables par diverses mesures, soit en comblant des fossés ou encore en se servant des sols prélevés à l'excavation pour niveler des dépressions et rendre productives des superficies qui ne l'étaient pas.

La commission apprécierait recevoir l'avis technique du ministère de l'Agriculture sur les mesures d'atténuation proposées. Ces mesures sont-elles conformes aux politiques en vigueur? Selon vous quelle pourrait être l'efficacité de ces mesures, dans un contexte de pratiques culturales usuelles :

- Sur la qualité des sols.
- Sur les rendements potentiels et ce tout type de cultures confondu.
- Sur le total net de superficies potentiellement compensées par rapport aux superficies perturbées.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 18 avril prochain à 17 h, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission.

...2

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélina
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission